Corps de Cadets de l'Armée 2920 Gatineau



FIERTÉ ET EXCELLENCE

Tâches et responsabilités Personnel et soutien

Sommaire

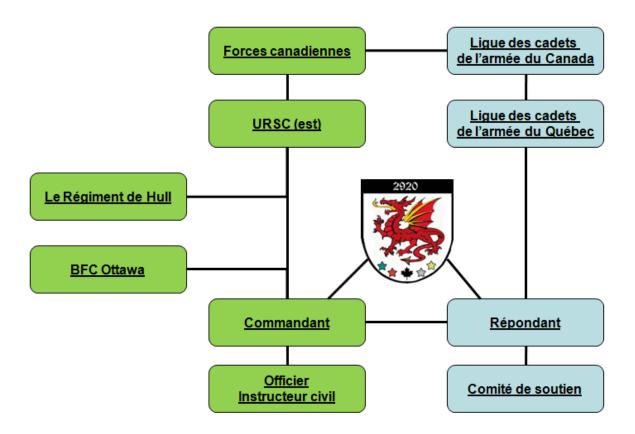
Corps de cadets	3
Tâches et responsabilités Commandant	
Tâches et responsabilités Officier / Instructeur civil	5
Tâches et responsabilités Officier de service	е
Tâches et responsabilités du Répondant local	7
Tâches et responsabilités du Comité de soutien	8
Tâches et responsabilités du Répondant-superviseur	9
La Ligue des cadets de l'Armée du Canada	10
Tâches et responsabilités des Forces canadiennes	11
Tâches et responsabilités de l'Unité de soutien	12
Tâches et responsabilités de l'Unité d'affiliation	13
Tâches et responsabilités de la Base de soutien	14

Références

- A. Loi sur la Défense nationale, article 46
- B. Ordres administratifs des Forces canadiennes (OAFC)
- C. Directives et ordres administratifs de la défense (DOAD)
- D. Ordres et règlements des Forces canadiennes (ORFC)

- E. Ordres et règlements royaux (Cadets) (OR (Cadets))
 F. Ordonnances administratives et d'instruction pour les cadets (OAIC)
 G. Manuel de référence de l a Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Man. Réf. LCAC)

Corps de cadets



- 1. Le programme des cadets est le plus vaste programme de jeunesse parrainé par le gouvernement du Canada. Les Corps de cadets royaux de l'Armée canadienne (CCadRAC), sont parrainés à la fois par le Ministère de la défense nationale (MDN), la Ligue des Cadets de l'armée du Canada (LCAC) ainsi qu'un répondant local.
- 2. Le programme des cadets vise à développer chez les jeunes (OAIC 11-03) :
- a) l'esprit de civisme et les qualités de chef;
- b) à promouvoir la bonne forme physique, et,
- c) stimuler l'intérêt des jeunes pour les activités navales, terrestres et aériennes des Forces canadiennes (FC).
- 3. Le MDN assure le soutien financier de l'entraînement des Cadets ainsi que la solde des officiers chargés de l'instruction (LDN, art. 46). Les frais associés aux activités de civisme, récréatifs ou culturels tombent sous la responsabilité financière du comité répondant.

Tâches et responsabilités Commandant

Grade	Officier CIC
Position	Commandant
Supérieur	URSC
Tâches et responsabilités	Le commandant du Corps de Cadets est ultimement responsable pour les opérations et le déroulement des activités du Corps de Cadets. En tant que tel, il est responsable pour : (a) assurer la livraison du programme d'instruction obligatoire au niveau local; (b) organiser et livrer l'instruction complémentaire au programme; (c) prévoir un calendrier d'activités spéciales; (d) assumer la gestion administrative du corps de cadets et de son personnel; (e) assumer la gestion et le contrôle du matériel confié par la Défense nationale; (f) organiser et superviser le travail du personnel militaire et civil; (g) tenir un système d'évaluation générale et de participation individuelle pour les cadets dans le but d'assurer la progression de chaque cadet et de départager les candidatures lors de la sélection pour les Centres d'instruction estivale des cadets de l'armée (CIECA), promotions et récompenses; (h) assurer la liaison avec le répondant, l'informer périodiquement des différentes situations, assister aux réunions du comité de soutien ou y délègue un représentant; et (i) préparer et soumettre au répondant une prévision budgétaire correspondant au programme d'activités et besoins prévus.

Tâches et responsabilités Officier / Instructeur civil

Grade	Officier CIC
Position	Instruction Administration Approvisionnement
Supérieur	Commandant
Tâches et responsabilités	Les membres du personnel sont sous l'autorité du commandant du corps de cadets. La composition du personnel peut être formée des membres suivants : (a) Officiers du Cadre des instructeurs de cadets (CIC) ayant le statut de réservistes et composant l'établissement du corps de cadets tel qu'autorisé par le Ministère de la Défense nationale (MDN); (b) Instructeurs civils désigne des personnes qui sont employées en qualité d'instructeurs dans un corps de cadets, mais qui ne sont pas membre des FC; (c) Instructeurs civils spécialistes désigne des personnes qui sont employées en qualité d'instructeurs spécialisés dans un corps de cadets, mais qui ne sont pas membre des Forces canadiennes; (d) Bénévoles dont l'implication a pour but d'aider à l'efficacité et à la bonne marche du corps de cadets. Le commandant et son personnel sont chargés par le MDN et l'intermédiaire de l'Unité régionale de soutien aux cadets de la Région, d'implanter et de conduire le programme de formation des cadets de l'Armée, de tenir les différents mécanismes de gestion pertinents, d'assurer le respect des différentes normes prévues et la bonne utilisation du matériel prêté par le ministère et des ressources qui leur sont confiées.

Tâches et responsabilités Officier de service

Grade	Officier CIC
Position	Officier de service
Supérieur	Commandant
Tâches et responsabilités	L'officier de service est chargé de la responsabilité de l'unité en tant que représentant du commandant. Il est essentiellement responsable à tout moment de la sécurité, de la surveillance des installations, du respect des règlements et dirige l'ensemble des activités du corps de cadets.
	L'officier de service est le nom d'une position de rotation assignée à un officier subalterne. L'officier de service s'occupe de tâches pour le commandant comme étant sur les lieux d'entrainement et d'être sur appel pendant la nuit lors d'un exercice. Ce devoir est, en plus de ses fonctions normales d'officier. La tournée de l'officier de service est en général 24 heures, après quoi il sera remplacé par l'officier de service qui figure sur les ordres courants.
	L'officier de service se présente à l'O Instr à son arrivée au corps de cadets à 18h15.
	L'officier de service rencontre en début de soirée (avant la parade) le cadet-cadre de service et le responsable du cadet-cadre de service pour faire la mise au point de la soirée et pour remettre le rapport de service ainsi que les brassards.
	L'officier de service doit s'assurer que les tâches sont complétées selon le rapport de service.
	L'officier de service est le seul présent à la parade de fin de soirée et transmet les messages de la semaine aux cadets.
	Doit demeurer disponible pour les questions des cadets et des parents jusqu'à ce que tous les cadets n'aient pas quittés. Doit fermer les lumières du gymnase au plus tard à 21h35.
	Doit rencontrer le cadet-cadre de service pour terminer son service et recevoir le rapport ainsi que les brassards de service à la fin de la soirée.

Tâches et responsabilités du Répondant local

Grade	Civil
Position	Répondant
Supérieur	Ligue des cadets de l'Armée
Tâches et responsabilités	Le répondant local d'un corps de cadets dont la Ligue des cadets de l'Armée est le répondant-superviseur, est responsable des fonctions suivantes ayant fait l'objet d'un accord entre lui et la ligue: (a) présenter au Chef de l'état-major de la Défense, par l'entremise du commandant de région en cause. les recommandations qu'il juge appropriés sur la formation, l'organisation ou la dissolution du corps de cadets; (b) recommander les personnes qualifiées pour s'engager dans les Forces canadiennes et servir comme instructeurs du corps de cadet; (c) recruter des personnes admissibles comme membres du corps de cadets; (d) formuler des recommandations. au commandant de région en cause, sur la nomination, la promotion, la mutation ou la libération des instructeurs du corps de cadets; (e) assurer la liaison avec d'autres corps de cadets; (f) fournir des locaux pour fins d'instruction et d'entreposage, lorsque ces locaux ne sont pas fournis par les Forces canadiennes; et (g) fournir tout autre genre de service ou d'aide ayant fait l'objet d'ententes entre lui et les Forces canadiennes. Conformément aux Ordres et règlements royaux des cadets du Canada (OR (Cadets)), tous les corps de cadets doivent avoir un répondant local. « 'Répondant local' désigne, relativement à un corps de cadets, la personne ou l'organisme accepté par le Chef de l'état-major de la Défense, ou en son nom, pour assumer la responsabilité de la formation et du soutien financier de ce corps de cadets. Le répondant local n'est pas responsable des services fournis par le répondant-superviseur approprié ou les Forces canadiennes. »

Tâches et responsabilités du Comité de soutien

Grade	Civil
Position	Comité de soutien au Répondant
Supérieur	Répondant local
Tâches et responsabilités	Le Comité de soutien est l'organisme opérationnel mis sur pied par le répondant local du Corps de Cadets afin d'assurer un soutien quotidien efficace à l'unité de Cadets. (a) recruter des cadets; (b) recruter des officiers pour le Cadre des instructeurs de cadets(CIC); (c) vérifier les bénévoles (d) faire des campagnes de financement; (e) fournir des bureaux et des installations d'instruction adéquats; (f) organiser et conduire des programmes d'activités récréatives; (g) fournir des fonds pour des activités d'instruction facultatives et des activités facultatives dirigées; (h) fournir de l'équipement au corps de cadet; (i) développer des relations avec la communauté et les médias; (j) fournir des prix et des médailles; (k) participer aux nominations des grades de cadets séniors; (l) participer aux sélections pour le CIEC et les échanges; et (m) participer aux sélections pour l'attribution des décorations et des récompenses. Les répondants locaux des corps de cadets de l'Armée sont généralement des organismes communautaires, des clubs philanthropiques ou des associations liées à l'unité affiliée. Les comités de soutien complète le soutien offert aux corps de cadets de l'Armée par le répondant local et réunit les diverses sources d'aide de la collectivité : les parents, les membres de la Ligue, les membres des associations militaires et les bénévoles de tous genres. On les appelle souvent comités de parents ou comités civils. Parfois, un corps de cadets de l'Armée peut toutefois avoir un comité de parents distinct composé uniquement de parents. Un comité de soutien (répondant) sera constitué, d'un minimum de cinq (5) membres, incluant un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier ou un secrétaire-trésorier. Les membres sont élus pour un terme d'un an, soit du 1er septembre au 30 août. Un nombre maximum de treize (13) membres est recommandé.

Tâches et responsabilités du Répondant-superviseur

Grade	Civil
Position	Répondant-superviseur
Supérieur	
Tâches et responsabilités	La Ligue des cadets de l'Armée est chargée, à l'égard des corps de cadets dont elle est le répondant-superviseur, des fonctions suivantes: (a) présenter, au Chef de l'état-major de la Défense, les recommandations qu'elles jugent pertinentes sur la formation, l'organisation ou la dissolution d'un corps de cadets; (b) recommander des personnes qualifiées pour s'engager dans les Forces canadiennes et servir comme instructeurs de cadets; (c) recruter des personnes admissibles pour devenir cadets; (d) formuler des recommandations au commandant de la région en cause pour la nomination, la promotion, la mutation ou la libération des instructeurs de cadets; (e) fournir des locaux appropriés pour fins d'instruction et d'entreposage, lorsque ces locaux ne sont pas fournis par les Forces canadiennes; (f) mettre sur pied, a l'intention des cadets, des programmes de loisirs autres que les programmes conçus pour fins d'adaptation au milieu; (g) fournir du matériel et de l'équipement d'instruction, y compris les instruments de musique qui ne sont pas fournis par les Forces canadiennes; (h) assurer, au besoin, un soutien financier; (j) fournir et superviser les répondants locaux; (k) assurer, pour la tenue d'exercices locaux, les moyens de transport qui ne peuvent être fournis par les Forces canadiennes; et (m) fournir des conseils et de l'aide aux repondants locaux et aux corps de cadets. La Ligue des cadets de l'Armée est le « répondant-superviseur » chargé de surveiller le soutien fourni aux cadets de l'Armée par le répondant local et les autres civils selon les OR (Cadets).

La Ligue des cadets de l'Armée du Canada

Encourager les cadets de l'Armée à devenir de meilleurs canadiens à l'aide des cours de citoyenneté et d'art du commandement. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Ligue) fut officiellement créée en 1971 afin de travailler avec le Ministère de la Défense nationale (MDN) pour supporter les cadets de l'Armée et on retrouve une division dans chacune des 10 provinces et dans la région du Nord. La Ligue encadre, en tant que répondant superviseur, 450 corps de cadets à travers le Canada. Avec l'aide de chacune des divisions, la Ligue procure un soutien financier, des locaux et du transport pour les activités et les services qui ne sont pas fournis par le Ministère de la Défense nationale à plus de 21 000 cadets de l'Armée. *Encourager et promouvoir l'intérêt et le soutien aux cadets royaux de l'Armée canadienne. *Faciliter et recommander la formation de corps de cadets de l'Armée. *Aider au recrutement des instructeurs pour les cadets de l'Armée. *Aider au recrutement des instructeurs pour les cadets de l'Armée. *S'assurer que le programme des cadets de l'Armée est orienté vers l'aventure et les défis, en accord avec nos buts et pertinent à la société actuelle. *Percevoir, accepter, conserver et investir les fonds et les biens obtenus par des contributions, des cadeaux, des bourses, des dons ou faire le don d'un héritage et utiliser ces fonds, sous réserve des directives des donateurs, au profit des cadets royaux de l'Armée du Canada. *Protéger les intérêts généraux de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. *Coordonner et obtenir du soutien efficace à tous les niveaux pour les corps de cadets de l'Armée. Liens niveau national http://www.armycadetleague.ca Liens niveau local http://www.liguecadetsarmee.qc.ca	LCAC	Organisation civile à but non lucratif, a pour mission de soutenir les cadets de l'Armée en travaillant en collaboration avec les communautés locales et les Forces canadiennes dans le développement des méthodes et politiques pour l'atteinte des buts et objectifs du mouvement des cadets canadiens en général et plus particulièrement ceux des cadets royaux de l'Armée canadienne.
travers le Canada. Avec l'aide de chacune des divisions, la Ligue procure un soutien financier, des locaux et du transport pour les activités et les services qui ne sont pas fournis par le Ministère de la Défense nationale à plus de 21 000 cadets de l'Armée. *Encourager et promouvoir l'intérêt et le soutien aux cadets royaux de l'Armée canadienne. *Faciliter et recommander la formation de corps de cadets de l'Armée. *Aider au recrutement des instructeurs pour les cadets et participer au recrutement des cadets. *Identifier et superviser les répondants locaux. *S'assurer que le programme des cadets de l'Armée est orienté vers l'aventure et les défis, en accord avec nos buts et pertinent à la société actuelle. *Percevoir, accepter, conserver et investir les fonds et les biens obtenus par des contributions, des cadeaux, des bourses, des dons ou faire le don d'un héritage et utiliser ces fonds, sous réserve des directives des donateurs, au profit des cadets royaux de l'Armée du Canada. *Protéger les intérêts généraux de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. *Coordonner et obtenir du soutien efficace à tous les niveaux pour les corps de cadets de l'Armée. Liens niveau national http://www.armycadetleague.ca http://www.liguecadetsarmee.qc.ca	Rôle	des cours de citoyenneté et d'art du commandement. La Ligue des cadets de l'Armée du Canada (Ligue) fut officiellement créée en 1971 afin de travailler avec le Ministère de la Défense nationale (MDN) pour supporter les cadets de l'Armée et on retrouve une division dans chacune
*Encourager et promouvoir l'intérêt et le soutien aux cadets royaux de l'Armée canadienne. *Faciliter et recommander la formation de corps de cadets de l'Armée. *Aider au recrutement des instructeurs pour les cadets et participer au recrutement des cadets. *Identifier et superviser les répondants locaux. *S'assurer que le programme des cadets de l'Armée est orienté vers l'aventure et les défis, en accord avec nos buts et pertinent à la société actuelle. *Percevoir, accepter, conserver et investir les fonds et les biens obtenus par des contributions, des cadeaux, des bourses, des dons ou faire le don d'un héritage et utiliser ces fonds, sous réserve des directives des donateurs, au profit des cadets royaux de l'Armée du Canada. *Protéger les intérêts généraux de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. *Coordonner et obtenir du soutien efficace à tous les niveaux pour les corps de cadets de l'Armée. Liens niveau national http://www.armycadetleague.ca http://www.liguecadetsarmee.qc.ca		La Ligue encadre, en tant que répondant superviseur, 450 corps de cadets à travers le Canada. Avec l'aide de chacune des divisions, la Ligue procure un soutien financier, des locaux et du transport pour les activités et les services qui ne sont pas fournis par le Ministère de la Défense nationale à plus de 21
Liens niveau provincial http://www.liguecadetsarmee.qc.ca	Objectifs	l'Armée canadienne. •Faciliter et recommander la formation de corps de cadets de l'Armée. •Aider au recrutement des instructeurs pour les cadets et participer au recrutement des cadets. •Identifier et superviser les répondants locaux. •S'assurer que le programme des cadets de l'Armée est orienté vers l'aventure et les défis, en accord avec nos buts et pertinent à la société actuelle. •Percevoir, accepter, conserver et investir les fonds et les biens obtenus par des contributions, des cadeaux, des bourses, des dons ou faire le don d'un héritage et utiliser ces fonds, sous réserve des directives des donateurs, au profit des cadets royaux de l'Armée du Canada. •Protéger les intérêts généraux de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada. •Coordonner et obtenir du soutien efficace à tous les niveaux pour les corps
		,

Tâches et responsabilités des Forces canadiennes

Grade	
Position	
Supérieur	
Tâches et responsabilités	Les Forces canadiennes sont responsables de : (a) organiser et administrer les corps de cadets; (b) fournir les organisations de cadets en matériel, conformément aux barèmes de distribution approuves par le Ministre; (c) assurer la formation des instructeurs de cadets et leur verser solde et allocations; (d) fournir les fonds nécessaires au versement des subventions annuelles, des subventions aux musiques et des primes d'instruction, dans la mesure autorisée par les OR (Cadets) et les ORFC; et fournir des fonds pour les activités obligatoires et les activités de soutien; (e) fournir les moyens de transport, dans la limite autorisée par le Ministre; (f) fournir les installations et le personnel nécessaires aux centres d'instruction d'été, aux camps et aux cours approuvés par le Ministre; et sélectionner les cadets qui reçoivent une instruction dans les centres d'instruction d'été des cadets (CIEC); (g) fournir les programmes et le matériel d'instruction, conformément aux barèmes de distribution approuves par le Ministre; et fournir la norme de qualification et plan (NQP) et les guides pédagogiques (GP) pour l'instruction des cadets; (h) dispenser des soins médicaux dans la mesure autorisée par les OR (Cadets); (i) assurer la liaison avec les corps de cadets; (k) fournir les officiers ou les civils requis pour effectuer les inspections annuelles; (m) élaborer la politique régissant l'engagement, la nomination, la promotion, la mutation et la libération des instructeurs de cadets; (n) élaborer les politiques régissant l'emploi des instructeurs civils et leurs conditions d'emploi; et (p) formuler la politique régissant les conditions d'adhésion des cadets, la nomination aux divers grades de cadets et les mutations de cadets entre les différents corps de cadets.

Tâches et responsabilités de l'Unité de soutien

Grade	
Position	Unité Régionale de Soutien aux Cadets (URSC) (Est)
Supérieur	
Tâches et responsabilités	L'Unité régionale de soutien aux cadets de la Région est l'intermédiaire entre le MDN et le commandant du corps de cadets.
	CCad Conseiller Cadet (ACO Area Cadet Officer) CA Cad Conseiller Adjoint Cadet (ACA Area Cadet Advisor)

Tâches et responsabilités de l'Unité d'affiliation

Grade	
Position	Le Régiment de Hull
Supérieur	
Tâches et responsabilités	À la formation d'un corps de cadets, le commandant de la région en cause doit demander au Chef de l'état-major de la Défense d'affilier le corps de cadets à une unité de la Force régulière ou de la Force de réserve.
	L'unité à laquelle un corps de cadets est affilie doit: (a) nommer un officier de liaison pour le corps de cadets; et (b) fournir, dans la mesure des ses moyens, toute l'aide susceptible de permettre au corps de cadets d'atteindre ses objectifs.
	L'affiliation d'un corps de cadets à une unité ne doit occasionner à cette unité, ou a tout membre de cette unité, aucune responsabilité financière en rapport avec les activités de ce corps de cadets.
	GÉNÉRALITÉS L'un des trois buts du mouvement des cadets est de stimuler l'intérêt des cadets dans les activités marines, terrestres et aériennes des FC.C'est le but visé par la participation des cadets aux activités des unités des FC (i.e. exercices et tir avec armes à feu). L'objet de la participation des cadets dans les activités des FC n'est pas et ne sera pas de les entraîner aux normes prédéterminées.
	SOUTIEN Il est attendu des unités d'affiliation qu'elles fournissent un soutien à leur corps/escadrons. Elles sont encouragées à supporter dans la mesure du possible leur corps/escadrons au niveau de l'instruction et du rendement général. L'unité d'affiliation n'assume aucune responsabilité financière à l'égard de ses corps/escadrons, à moins que l'unité d'affiliation ne soit aussi le répondant local du corps/escadron.
	INSTRUCTION Les cadets peuvent participer à l'entraînement et aux activités de l'unité d'affiliation si le commandant du corps de cadets et le commandant de l'unité d'affiliation décident que ceci est opportun et que l'Officier régional de cadets (ORC) l'autorise.

Tâches et responsabilités de la Base de soutien

Grade	
Position	BFC Ottawa
Supérieur	
Tâches et responsabilités	À la formation d'un corps de cadets, le commandant de la région en cause doit demander au Chef de l'état-major de la Défense de recommander une unité de soutien appropriée. Les bases des Forces canadiennes (BFC) logent les unités opérationnelles et les unités de soutien des Forces canadiennes. L'officier désigné comme officier d'approvisionnement d'un corps de cadets doit, au nom du commandant, tenir le compte client à jour et contrôler la fourniture de matériel au sein du corps de cadets. Un corps de cadets doit traiter directement avec son unité de soutien pour tous ses besoins en matériel.